

Commission Handicap Psychique Réseau RÉHPI

BILAN 2005

Il y a eu 9 séances de travail en 2005 pendant lesquelles la moyenne de présence a été de 14 personnes, et de 5 personnes excusées le tout pour un mandatement de 20 établissements.

La CHP fidèle à ses engagements s'est réunie dans les différents territoires du département et prévoit de fréquenter de nouvelles structures en 2006 grâce aux nouveaux adhérents de 2005.

En 2005 la CHP a travaillé sur les stages RÉHPI car il était indispensable pour le réseau d'avoir une notion de l'existant par rapport aux stages déjà mis en place par les structures.

Une structuration du cahier des charges et de la convention quadripartite des stages RÉHPI a été réalisée cette année, aidée en cela par les membres de la CHP.

Ces derniers ont fait le bilan de leurs pratiques de stage et ont imaginé ce que pourrait être un stage réseau qui permettrait d'offrir aux usagers une prestation dans leur parcours leur faisant bénéficier d'un temps d'évaluation et d'expérimentation complémentaire. L'objectif principal visant la fluidité du parcours.

Le constat général qui est fait par les professionnels est que les stages sont essentiels dans le parcours des usagers car ils leur permettent d'expérimenter des situations qui pourront à terme devenir des séquences concrètes de leurs parcours et qui, de fait, leur permettent un meilleur taux de réussite des projets.

Pour autant ces temps d'accueil représentent actuellement des charges de travail importantes pour les professionnels dans les structures.

La proposition du réseau de mettre en place des stages RÉHPI relève de la prise en compte de la nécessité de ces temps privilégiés pour les usagers.

Ces stages sont développés hors financement par les structures qui accueillent les personnes en situation de handicap psychique.

Cette non prise en compte financière positionne les structures qui les pratiquent, dans une position de surcharge de travail ou de développement de temps de travail 'bénévole' de la part du personnel en place.

La mise en place des stages réseau permet de mettre en œuvre une reconnaissance qui a le mérite de représenter un premier pas vers une prise en 'compte' de ce travail.

Le financement qui leur est associé n'est pas actuellement à la hauteur des besoins réels, pour autant c'est bien le début d'une reconnaissance du travail des professionnels dans les structures et donc le début du développement d'une prestation utile aux usagers.

D'où l'importance pour chacun des membres du réseau pour l'année 2006 :

- de repérer les situations actuelles de stages qui peuvent être déclarées comme stages RÉHPI en répondant au cahier des charges
- de développer les stages RÉHPI dans le cadre des besoins repérés

afin de pouvoir produire ensemble un bilan de cette prestation qui sera significatif aux yeux des financeurs.

Peut être bénéficiaire d'un stage réseau toute personne prise en charge dans une structure du réseau RÉHPI.